



Charte de l'arbre
Nîmes



Des chantiers
et des arbres



www.nimes.fr

La Ville avec un accent
Nîmes



UNE VOLONTÉ MARQUÉE

Compte tenu des diverses agressions graves dont l'arbre pouvait être l'objet en ville, la Ville de Nîmes, en collaboration avec les divers intervenants sur le domaine public et des associations de défense de la nature, a décidé de travailler à la création d'une charte.

Les conclusions du groupe de travail ont souligné l'impact important des chantiers dans les agressions sur les arbres.

Les dommages, souvent irréversibles, apparaissent de manière visible quelques années après les travaux. Au-delà du coût des arbres et de la perte d'homogénéité de certains espaces et donc la dégradation de l'image de la ville, c'est la sécurité des biens et des personnes qui peut être menacée.

Ce fascicule a donc pour objectif de rappeler l'importance de toutes les fonctions des arbres dans une cité, mais également de donner quelques consignes simples à respecter lorsque l'on travaille à proximité d'eux.

L'enjeu principal est que l'arbre soit géré de manière durable, qu'il soit reconnu et considéré tant par le public que par les professionnels.

Jean-Paul Fournier
Maire de Nîmes
Président de Nîmes Métropole
Conseiller général du Gard

Les signataires de la charte de l'arbre reconnaissent et s'engagent

- 1 L'arbre est un être vivant.
- 2 L'arbre est un élément indispensable à la qualité et au cadre de vie. Cependant, en ville, il est fragilisé par des conditions de vie difficiles.
- 3 L'arbre, porteur d'histoire, témoin de nos sociétés, fait partie du patrimoine que nous avons reçu et que nous devons préserver et enrichir afin de le transmettre aux générations futures.
- 4 L'arbre n'est pas un support publicitaire.
- 5 Nos faits et gestes quotidiens peuvent influencer sur la vie de l'arbre. Il doit donc être protégé contre tout type d'agression.
- 6 L'entretien et la gestion de l'arbre doivent être effectués selon les règles de l'art.
- 7 Tout projet d'aménagement doit intégrer l'avenir et la pérennité des arbres et doit s'inscrire dans une cohérence et une qualité paysagère.
- 8 L'information et la formation des divers intervenants autour de l'arbre doivent être permanentes.
- 9 L'information et la sensibilisation de tous les publics permettront le respect et l'implication de chacun dans la préservation de l'arbre.
- 10 Les moyens financiers nécessaires à une gestion durable de l'arbre doivent être mis en place.

1. L'ARBRE, UN ÊTRE VIVANT COMPLEXE

Les feuilles

Elles assurent la photosynthèse (fabrication des substances carbonées), la respiration et la transpiration.

Le bois (tronc, branches, rameaux)

Il assure le transport de la sève brute et de la sève élaborée et le stockage des réserves.

L'écorce

Lorsqu'elle est arrachée ou brûlée, le bois est directement en contact avec l'air. Au contact de l'air et de l'eau, il a tendance à pourrir. Les organismes pathogènes colonisent alors rapidement la place et commencent à altérer le bois.

Équilibre appareil racinaire/appareil aérien

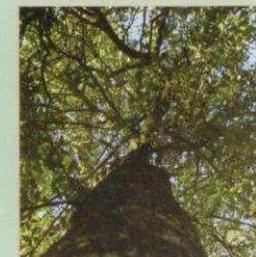
Cet équilibre est conditionné par les échanges permanents de matière dans l'ensemble du végétal.

Tout événement affectant la partie aérienne (défoliation, élagage...) aura des conséquences sur les racines.

Inversement, toute destruction racinaire entraîne une diminution de l'approvisionnement en eau et sels minéraux et la suppression d'une partie des réserves de l'arbre. Cela se traduit par un dépérissement immédiat ou décalé dans le temps.

Système racinaire

Il assure la nutrition (par l'intermédiaire des radicelles), l'ancrage et le stockage des réserves.



2. L'ARBRE EN VILLE

Fonctions biologiques

L'arbre est le siège de nombreuses relations avec l'environnement (échanges gazeux...). Il est le lieu d'une intense activité de l'avifaune et il est un vecteur de la pénétration de la nature en ville.

Fonctions esthétiques et symboliques

L'arbre est, entre autres, symbole de la justice, de la liberté, du cycle de la vie, de l'éternité, de l'hospitalité...

C'est lui qui participe le plus à l'introduction de la vraie dimension du paysage en ville en créant la liaison terre-ciel. La multiplicité de combinaison dans le choix des essences et l'agencement des plantations permet de créer et valoriser les espaces et l'architecture caractéristiques d'une ville et son image.

Fonctions physiques

La végétation, et l'arbre en particulier, agit sur l'amélioration des conditions de vie :

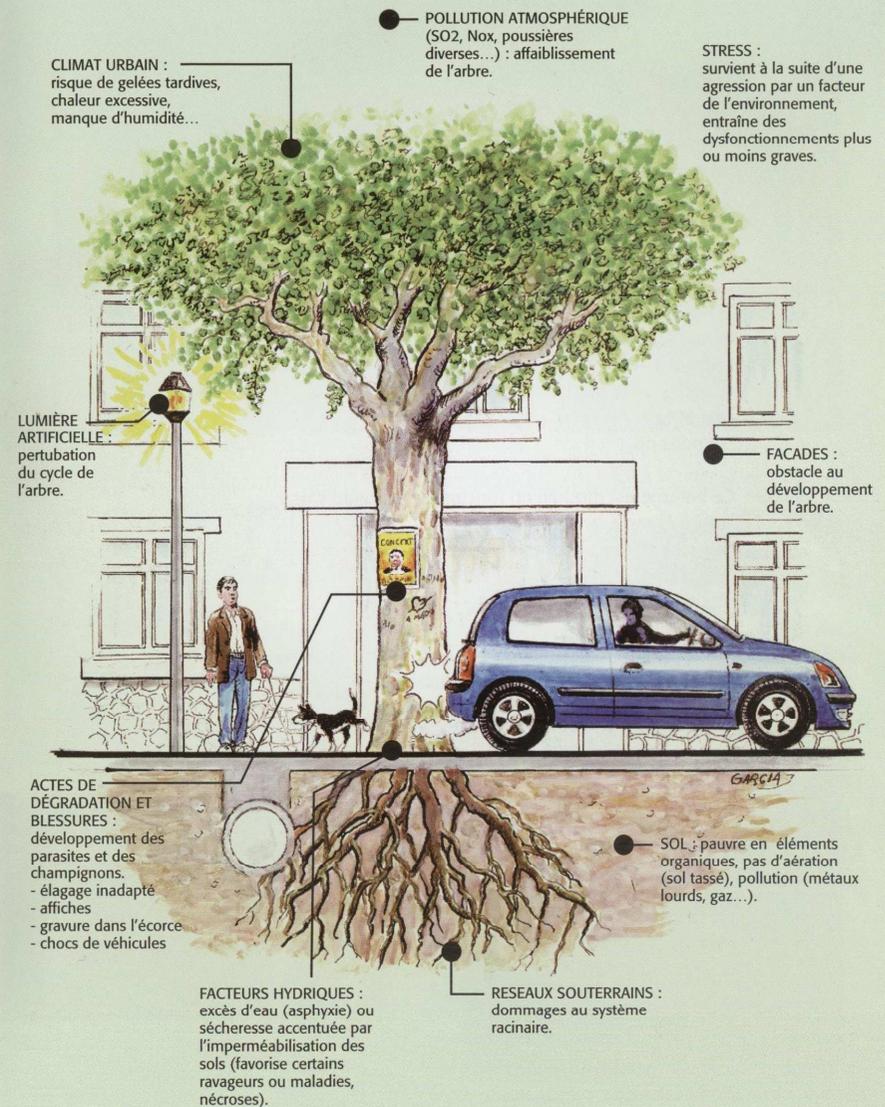
- . climat urbain,
- . qualité physico-chimique de l'air,
- . bruit,
- . ruissellement des eaux.

Cette action varie en fonction du nombre d'arbres, de leur situation, de leur mode d'association et de l'importance des sources de nuisance.



Un atout pour la qualité et le cadre de vie mais des conditions de vie difficiles.

L'ARBRE EN VILLE Des agressions quotidiennes



3. LA VALEUR DES ARBRES

A Nîmes, le barème de valeur des arbres et arbustes d'ornement a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 1989.

La valeur est établie en fonction de 4 critères :

- . espèce,
- . valeur esthétique et état sanitaire,
- . situation,
- . dimension.

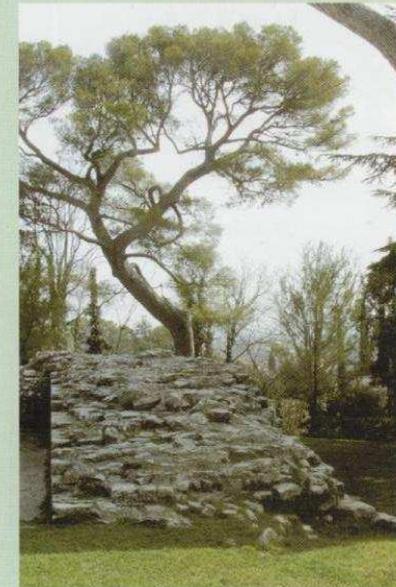
Ce barème est modulé en fonction des dégradations :

- . arbre ébranlé, arbre blessé au tronc,
- . arbre dont les branches sont cassées ou arrachées,
- . arbre dont le système racinaire a été endommagé par des travaux de terrassement.

Il est appliqué dans les cas suivants :

- . compensation pour l'abattage d'un arbre,
- . indemnisation suite à une dégradation,
- . aide à la décision.

La valeur d'un arbre d'ornement dépasse le simple coût de son remplacement et intègre sa fonction écologique, paysagère, sociologique et historique.



4. LES MESURES DE PROTECTION

Un chantier à proximité d'arbres peut être source de dégradation. C'est pourquoi, des nouvelles mesures de protection de l'arbre vont remplacer l'actuel article 19 de l'arrêté relatif à la coordination et à l'exécution des travaux sur le domaine public.

Ces mesures, même si elles peuvent paraître contraignantes, ont pour seul objectif de préserver les arbres. Il s'agit de gestes simples et respectueux relevant du bon sens. Car il ne faut pas l'oublier, l'avenir des arbres dépend aussi de nos faits et gestes quotidiens.

Ce qu'il faut faire

- Protéger le tronc de l'arbre.
- Respecter le périmètre de protection.
- Cicatriser immédiatement toutes les plaies après rafraîchissement des déchirures.
- Réaliser les fouilles en dehors du périmètre de protection.
- En cas d'absolue nécessité, à l'intérieur du périmètre de protection, réaliser les fouilles manuellement.
- Désinfecter les outils et le matériel ayant été utilisés dans des départements contaminés par le chancre coloré du platane.
- Laisser le chantier propre.
- Contacter la Direction Espaces Verts et Propreté au moindre doute et pour tout renseignement.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Enfoncer des clous, attaches, fiches ou quoi que ce soit dans les arbres, et leur donner des coups.
- Mutiler les arbres.
- Laisser, sous les frondaisons, des engins pouvant dégager des émanations d'hydrocarbures.
- Déverser des produits nocifs dans la fosse des arbres.
- Circuler avec des engins à l'intérieur du périmètre de protection.

